

**Instance** : Commission de suivi du système différentiel

**Date** : 22 mars 2019

**Lieu** : UCANSS

**Participants** : UCANSS, R Le May, MG Dubreuil, M Nauleau OS, 2CGT, 2 FO, 2 CFDT, 2 CFTC, 2 CFE-CGC B Granier, J Janvier.

#### La réunion :

**-Son objet** : Suivi du fonctionnement et de l'équilibre financier du système différentiel mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 1994 après disparition de la CPPOSS. Fixation du taux de revalorisation annuel de la pension différentielle.

**Rappel** : Le différentiel CPPOSS est financé par une contribution employeur de 2,01% de la masse salariale. Le régime est géré par Malakoff Médéric sans facturation de frais de gestion. Les pensions (ou capitaux pour les pensions inférieures à 4.75% du plafond) sont versées par Prevere depuis cette année. En 2018, le système différentiel compte 95 000 allocataires (257 euros mensuels en moyenne) et a versé 1249 capitaux (moyenne 1941 euros).

#### -L'essentiel :

Pour la première fois et pour des raisons conjoncturelles anticipées par le cabinet Actance, le régime présente du déficit en 2018 (0,6 M euros). La trésorerie est de 38,8 M euros.

**L'UCANSS** après avoir rappelé que les pensions avaient été revalorisées de 1 % en 2016 et 2% en 2018 (compensation de la hausse de la CSG) **propose, en application stricte du protocole et suivant décision du COMEX de revaloriser les pensions de 0,30 % en 2019.** (Idem revalorisations des pensions du RG). Pour la CFTC une augmentation de 1% n'obérerait pas les comptes, il serait également possible de s'aligner sur le taux que proposera l'ARRCO en novembre. L'inflation, soit 1,60 à 1,80% en 2018 est également rappelée par plusieurs OS.

RLM rappelle qu'une étude actuarielle à MT-LT est réalisée tous les 3 ans. Propose de revoir la situation l'an prochain. **Vote très difficile** (abstention de toutes les OS, puis vote favorable de la CFE-CGC et de la CFTC pour débloquer la situation). RLM s'engage in fine à une éventuelle revoyure si les pensions du RG sont à nouveau revalorisées. Signature le 4 avril 2019.

#### Questions des OS :

- Comment expliquer l'écart entre le total des paiements (page 5) de 108 500 000 euros et la somme des pensions et rentes versées (page 2) de 97 970 635 euros, soit 10 600 euros ? S'agit-il de frais de gestion ? L'UCANSS va rechercher.
- **Possibilité de revoir le niveau de conversion des rentes en capital** ? Une étude sera menée au 2<sup>nd</sup> semestre 2019.
- **Possibilité de supprimer la demande « papier »** ? L'UCANSS recherche des arguments juridiques avec Malakoff. On bute sur la différence entre retraites complémentaires et supplémentaires.
- **Mensualisation** ? Sujet déjà évoqué, possibilités techniques en cours d'examen.
- Retard actuel de 6 à 8 mois pour liquidation AGIRC ARRCO or Malakoff demande un titre de retraite définitif. L'UCANSS verra s'ils ont l'obligation d'avoir ce titre. Lui fournir des exemples.